



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

étudiants

Question écrite n° 97051

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le rapport intitulé « Ouverture sociale des grandes écoles ». Il lui demande de bien vouloir lui indiquer de quelle manière elle compte donner suite aux propositions formulées dans ce rapport.

Texte de la réponse

Le Livre blanc sur l'ouverture sociale des grandes écoles, élaboré par la conférence des grandes écoles (CGE) remis le 14 décembre 2010 a permis de faire le constat des évolutions significatives opérées depuis trois ans dans les établissements (cordées de la réussite, évolution des modalités de recrutement...) et notamment de dresser un diagnostic encourageant sur l'accueil des étudiants boursiers dans les grandes écoles. Tout en maintenant l'objectif d'atteindre, d'ici 2012, 30 % de boursiers accueillis au sein des grandes écoles, ce rapport devrait donner lieu pour février 2011 à des propositions concrètes, déclinées par établissement et accompagnées d'objectifs chiffrés, dans quatre domaines prioritaires : l'évolution des épreuves de concours : engager une réflexion sur la nécessaire évolution de certaines épreuves afin de les rendre plus équitables (en particulier les oraux) pour permettre aux étudiants les moins favorisés d'accéder aux grandes écoles ; la valorisation de la voie technologique : prévoir l'augmentation du nombre de places offertes aux concours par cette voie ; le développement des admissions parallèles d'étudiants de licence ou à l'issue d'un cycle préparatoire à l'université ; la montée en puissance des formations en alternance.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97051

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 2010, page 13887

Réponse publiée le : 8 mars 2011, page 2308